

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUIN 2023

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation du  
programme Alvéole Plus  
pour l'aménagement de  
places de stationnement  
pour les vélos dans le  
parking de l'Hôtel de  
Ville**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 juin 2023  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 10 juin 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juin 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TROUQUET



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 9 juin à 22 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juin deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD  
Monsieur JOUSSE à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame de JACQUELOT

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20230609-23-D-12b-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2023  
Date de réception préfecture : 10/06/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 D 12b

**OBJET** : SOLLICITATION DU PROGRAMME ALVEOLE PLUS POUR  
L'AMENAGEMENT DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES VELOS  
DANS LE PARKING DE L'HÔTEL DE VILLE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie, le programme Alvéole Plus, porté par la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB), vise à accélérer d'ici 2024 la création de places de stationnement pour les vélos notamment en cofinçant la création de 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées.

L'objectif de ce programme est de développer l'usage du vélo en luttant contre le vol de vélo, l'un des principaux freins à son usage.

Pour être éligibles, les emplacements vélos créés doivent être sécurisés, abrités, éclairés, séparés des véhicules motorisés, spacieux et fonctionnels.

Le montant de l'aide varie en fonction du type d'équipement de stationnement (consigne sécurisée, abri, supports dans un local existant).

La Ville souhaite réaménager dans le parking de l'Hôtel de Ville l'emplacement réservé au stationnement des vélos de la flotte municipale et ceux appartenant aux agents venant travailler en vélo pour créer des places supplémentaires et pouvoir accueillir des vélos électriques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à participer au programme Alvéole Plus, à solliciter le financement de places de stationnement pour les vélos dans le parking de l'Hôtel de Ville et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à participer au programme Alvéole Plus, à solliciter le financement de places de stationnement pour les vélos dans le parking de l'Hôtel de Ville et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*